

# Nos femmes artistes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 595

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264163>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi



**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny

**ADMINISTRATION**  
M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne  
Compte de chèques postaux I. 943

**Organe officiel**  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**

SUISSE . . . . . Fr. 6.-  
ÉTRANGER . . . . . 8.-  
Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.-) valables pour la semaine de l'année en cours.

**ANNONCES**

11 cent. le mm.  
Largeur de la colonne : 70 mm.  
Réductions p. annonces répétées

Les défaites du présent  
font l'avenir, presque tou-  
jours. Et les triomphes  
dans le présent sont une  
défaite.

Jaques CHARDONNE.

## L'abonnement au „Mouvement“ à moitié prix

Pour la dernière fois, nous rappelons à tous ceux qui nous lisent l'occasion à ne pas laisser échapper de souscrire un abonnement à notre journal, valable jusqu'au 31 mars 1942, au prix réduit exactement de moitié de 3 fr. au lieu de 6 fr.

Ce geste de propagande, qui avait pour but, en augmentant le nombre de nos abonnés, de faire baisser le prix de revient de notre journal, a été fort apprécié dans bien des milieux. Il a d'autre part été une occasion pour beaucoup de nos amis de nous manifester leur sympathie en souscrivant des abonnements nouveaux qu'ils nous chargeaient de répartir au mieux : un gros effort a donc été accompli de la sorte, duquel nous remercions vivement chacun.

Mais tout à une fin, et à partir du 30 juin, tout nouvel abonnement devra être payé au taux habituel (6 fr. pour une année et 3 fr. pour 6 mois). Que l'on se hâte donc de profiter de ce dernier délai fixé par notre Administration.

## Avant la votation ecclésiastique neuchâteloise

On a peut-être quelque peine à se rendre compte dans les autres cantons des passions qu'éveille la question de la fusion des Eglises nationale et indépendante qui va être posée au « peuple » les 5 et 6 juillet prochain. Nous pensons intéresser les lecteurs du *Mouvement* en portant à leur connaissance la démarche faite par l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin.

En effet, bon nombre de femmes, se sachant électrices en matière ecclésiastique, ne mettaient pas en doute leur droit de participer les 5 et 6 juillet à ce vote. Connaissant leur désir, l'Association cantonale a prié le Conseil d'Etat d'interpréter dans ce sens l'article 4, dernier alinéa, de la loi réglant les rapports de l'Etat avec les cultes, qui est ainsi conçu :

Sont également électrices en matière ecclésiastique les personnes du sexe féminin appartenant au culte de la paroisse, qui remplissent les conditions de séjour indiquées ci-dessus, sont âgées de 20 ans et jouissent de leurs droits civiques.

Il a été répondu à notre démarche que ce texte de loi ne vise que les élections paroissiales (pasteurs, anciens, députés au Synode). Une fois de plus (Initiative Reval) et au détriment du pays, les femmes sont éliminées d'une consultation dite « populaire » qui les intéresse au premier chef. Des cas pareils se présenteront probablement de plus en plus souvent, faisant sentir aux femmes que rien de ce qui touche l'Etat et la patrie ne leur est étranger. A elles d'en tirer les conclusions et de joindre leurs efforts aux nôtres.

Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin.

## La réunion annuelle des „Frauenzentralen“ (Berne, 21 juin)

J'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de dire dans ce journal l'intérêt et l'agrément que présentent ces réunions. Du fait d'abord, et de même que pour toutes nos rencontres nationales, du contact qu'elles permettent d'établir entre femmes de nos différents cantons, généralement préoccupées des mêmes problèmes, bien que, souvent ceux-ci se présentent à elles de façon fort diverse, et que là, plus qu'ailleurs, on saisisse sur le vif toute l'étendue de notre organisation fédérative ; mais aussi du fait, propre aux *Frauenzentralen* qu'étant simplement reliées entre elles par le désir d'échanger des idées et des expériences, il leur est épargné tout le lourd appareil adminis-

tratif qui accapare souvent une bonne partie de nos Assemblées générales. Là, on entre tout de suite dans le vif du sujet, et c'est tant mieux.

Et cependant là aussi l'on s'est plaint de manquer de temps, et l'on a réclamé des sessions de deux jours, et là aussi l'on a regretté que la forme actuelle de présentation des rapports des différentes « Centrales » se déroule avec trop de monotonie et de redites. Plusieurs moyens ont été suggérés pour parer à cet inconvénient, moyens qu'il faudra juger à leur application ; et pour commercer, l'on a coupé court à la série de ces rapports dont seuls les premiers, suivant l'ordre alphabétique, ont été entendus : ce fut assez cependant pour se rendre compte à quel point les questions de ravitaillement et de récupération préoccupent essentiellement nos Confédérées, et le rôle qu'a joué dans leur activité le séchage en grand des légumes et des fruits ou la collecte des déchets de laine... Mais souvent, sur ces points, des confusions se sont produites avec la nouvelle formation que l'on appelle en Suisse allemande le *Zivilfrauenhilfsdienst*, si bien qu'une mise au point des relations de celui-ci avec les organisations féminines avait été estimé nécessaire à l'occasion de cette rencontre, mise au point que M<sup>lle</sup> Nef, en sa double qualité de présidente de la *Frauenzentrale* d'Appenzell et de présidente de l'Alliance nationale a faite avec la plus grande clarté. Le Z. F. H. D. (que nous appelons en français Service auxiliaire féminin), dont la création a suivi celle des S. C. F. (à caractère alors nettement militaire) n'est en aucune façon, comme on a paru le craindre, une super-organisation,

## GROUPEMENT „LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE“

### Journée des Femmes suisses pour le 650<sup>me</sup> anniversaire de la Confédération

Samedi 28 et dimanche 29 juin à Lucerne

Rappel du programme

### Nos libertés sont notre plus grand bien

(Cinq exposés suivis de discussion)

### PÈLERINAGE AU RÜTLI

Messages aux femmes suisses dans les quatre langues nationales

Invitation cordiale et pressante à toutes celles qui éprouvent la valeur de cette communauté de sentiments en cette année d'anniversaire

mais un groupement qui, sous la présidence de M<sup>me</sup> Zublin, M<sup>me</sup> Obrecht étant chargée du secrétariat, doit être en relations étroites avec les Associations féminines, pour accomplir des tâches dont aucune d'une d'elles ne pourrait se charger, vu leur ampleur ; et de plus, et M<sup>lle</sup> Nef y a insisté,

un de ses avantages est d'attirer à lui la jeunesse, malheureusement presque toujours sur la réserve vis-à-vis de nos Sociétés, et qui n'accepte pas facilement de s'enrôler à leur service !

L'échange de vues très animé qui a suivi cette communication a prouvé combien cette délimita-

### Nos femmes artistes

C'est en effet à une femme, M<sup>lle</sup> Pia Meinherz (Grisons) que l'on doit la ravissante affiche dont nous donnons ci-contre la reproduction. Ceci d'une part parce que le dessin et le coloris aussi fidèles qu'artistiques sont une belle preuve de talent féminin ; mais d'autre part aussi parce qu'en cette période où s'élaborent les projets de courses de montagne, il est utile de savoir comment éviter la destruction d'espèces rares par des cueillettes inconsidérées. Car le respect de ce bien de tous qu'est la flore alpestre n'est-il pas une forme du patriotisme ?



Cliché aimablement prêté par la Ligue suisse pour la protection de la nature.